



RESTAURATION SCOLAIRE A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026 Elèves de 6^{ème} ou nouvel arrivant

Chers parents,

Lors de l'inscription de votre enfant, vous allez choisir un régime de restauration scolaire parmi les suivants :

- externe
- demi-pensionnaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Il sera indiquée au dos du carnet de liaison de votre enfant.

**Sans information contraire de votre part,
le régime est reconduit pour toute l'année scolaire.**

Toutefois, **si nécessaire**, vous avez la possibilité de modifier ce régime durant les **3 premières semaines de la rentrée**, en fonction de l'emploi du temps de votre enfant :

- externe (EXT)
- demi-pensionnaire sur 2 jours, jours fixes sur la semaine (DP2)
- demi-pensionnaire sur 3 jours, jours fixes sur la semaine (DP3)
- demi-pensionnaire sur 4 jours (DP4)

La demande de modification doit être effectuée **par le responsable financier**, par mail auprès du service de gestion :

restaurationcollegeroujan@ac-montpellier.fr

Une fois le changement confirmé par retour de mail, votre enfant se rendra à la vie scolaire afin de faire modifier sur son carnet de liaison le régime choisi.

Le Département fixe au 01/09/2026 le prix du repas pour les familles à **4,60 €**.



Modalité d'inscription et fonctionnement de la demi-pension